



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 15 janvier 2018

Circulaire aux administrations communales

N°01/2018

Objet : Résolution de conflits dans les communes - la médiation comme outil efficace et confidentiel

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Réduire les frais de résolution des conflits, le temps utilisé pour régler des litiges et les risques politiques de disputes que les communes doivent des fois surmonter:

Le [Centre de médiation civile et commerciale \(CMCC\)](#) est une a.s.b.l. mise en place par l'Etat et des chambres professionnelles, dont les bureaux se trouvent à la Cité Judiciaire à Luxembourg.

La médiation représente une alternative

- confidentielle et en moyenne
- 30% moins chère,
- 60% plus rapide qu'une instance judiciaire, avec un
- taux de réussite de 70%.

Elle est utilisable dans des affaires communales comme

- les conflits avec des prestataires privés de la commune,
- les conflits internes dans l'administration communale,
- les conflits de voisinage dans la commune,
- les conflits administratifs avec un tiers intéressé et
- les procédures administratives déjà portées devant le Tribunal administratif.

Plusieurs communes ont déjà participé avec succès à ce processus confidentiel.



Le CMCC propose de vous rencontrer sur place dans votre commune pour présenter le concept de la médiation, ses possibilités et sa mise en place concrète.

En cas d'intérêt, nous vous invitons à contacter le CMCC sous 27 85 42-1 ou jan.kayser@cmcc.lu.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président